

propriété, Saint Louis essaya de régulariser une situation désordonnée, par sa création des notaires du Châtelet de Paris. L'immigration considérable que les autorités dirigèrent vers la colonie après 1663, en faisant centupler les transactions foncières, amena la création de l'institution notariale comme elle existait en France avec les mêmes prérogatives, les mêmes droits et les mêmes devoirs. C'est de 1663 que s'ouvre réellement l'ère moderne de l'histoire du notariat dans la colonie.

Mais si, au Canada, à l'origine, on avait recours aux modes primitifs pour établir les conventions, tous les actes concernant la colonie et arrêtés en France, y furent reçus par des notaires, dès l'époque la plus reculée.

C'est ainsi que les lettres patentes de François Ier à Roberval l'autorisant à prendre dans les prisons du ressort des parlements de Paris, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Dijon, les criminels condamnés à mort qu'il jugerait propres à son entreprise, sont déposés dans les actes de Belleval, notaire à Bordeaux, le 3 avril 1541.

La plupart des commissions et des lettres patentes des vice-rois et gouverneurs furent aussi déposées chez des notaires pour qu'ils en délivrassent des copies authentiques.

Le contrat de mariage de Champlain, passé devant notaires à Paris en 1610, est déposé au Châtelet, où l'abbé Faillon l'a vu.

Mtre Martin Haguener, notaire au Châtelet de Paris, était membre de la Compagnie des Cent Associés, et c'est lui, avec son confrère Huart, qui paraît avoir reçu presque tous les actes concernant cette association. Pouvert et Chaussière étaient les notaires de la Compagnie de Montréal. En 1640, Courdon, notaire à Vienne en Dauphiné, reçoit l'abandon que fit Jean de Lauzon de l'île de Montréal. Lorsque de Maisonneuve et de la Dauversière enrôlèrent pour Ville-Marie la réserve de 154 hommes, la plupart (118) passèrent leur contrat d'engagement à la Flèche devant de Lafosse, notaire de cette ville. En rade de St-Nazaire, près de Nantes, le notaire Belliotte se transporte à bord du vaisseau de Maisonneuve et dresse un acte par lequel 103 hommes de la réserve reconnaissent avoir reçu de la Compagnie de Montréal leurs gages. C'est à l'aide de ces deux greffes qu'on a pu retracer l'origine de tous les premiers colons de Montréal, comme on pourrait, en compulsant les greffes de plusieurs